



Lettre ouverte concernant l'exclusion de madame Fatima Hamadi et madame Marielle Ménard, conseillères

En tant que maire de la Municipalité, il est important pour moi de reprendre l'article du journal « L'Information du Nord », édition du 4 février 2014 :

« Le maire Jean F. Delisle a exclu, à la dernière assemblée du 25 janvier, les deux conseillères de l'équipe La Voix des Vallacquois, soit Fatima Hamadi et Marielle Ménard. Il leur a retiré aussi tous les mandats qui leur avaient été confiés.

Décision irrévocable

«Ces deux conseillères profitaient des mêmes avantages que les autres conseillers autour de la table», explique le maire Delisle. «Elles ont monopolisé un temps énorme, de la part des employés municipaux, pour des requêtes et des demandes d'information interminables. Même chose au niveau des caucus.»

M. Delisle précise qu'il a toléré cette situation pendant trois mois, mais qu'il devait poser ce geste. «J'ai fait preuve de patience, mais ces deux femmes ne sont pas contrôlables. Ma décision est irrévocable et ce sera effectif pour le reste du mandat en cours.»

Quelques précisions

Des précisions sont nécessaires suite aux allégations que madame Hamadi a émises dans la même parution.

Sans analyser tous ses motifs dont vous n'avez pas été témoin pour en juger la pertinence, je peux cependant vous souligner un élément qui indique toutes les faussetés que cette dame véhicule. À cet effet, madame Hamadi mentionne que la roulotte servant à la patinoire a été mise en place sans l'autorisation du Conseil. Cette allégation est totalement fautive puisqu'une résolution a été prise en septembre 2013 (résolution numéro 387-09-2012 du procès-verbal du 25 septembre 2013) à cet effet.

Une décision du conseil municipal

La décision d'exclure les deux conseillères des rencontres préparatoires a été mûrement réfléchi par les autres membres du Conseil, ce qui nous permettra de nous attarder sur les projets de la Municipalité sans de continuelles obstructions de mesdames Hamadi et Ménard.

Prenez note qu'elles recevront tout de même leurs documents pour l'assemblée et qu'elles pourront y assister comme la loi le permet. Nous osons espérer qu'elles prendront leur rôle au sérieux plutôt que de tenter de se venger des autres membres du Conseil au détriment de la population.

Jean François Delisle
Maire